

RÈGLEMENTS COMPÉTITIONS INDIVIDUELLES



LUTTE OLYMPIQUE LUTTE JEUNES SAISON 2019 - 2020

Nota : les évolutions sont signalées en surbrillance jaune

SOMMAIRE

Les termes « lutteur, licencié » utilisés dans ce document signifient aussi « lutteuse et licenciée ».

1. RÈGLES D'ARBITRAGE – CATÉGORIES D'ÂGE ET DE POIDS	3
Tableau récapitulatif	
2. RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES COMPÉTITIONS INDIVIDUELLES	4
2.1 Eléments obligatoires	
2.2 Déroulement des compétitions	
2.3 Participation	
3. RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX	9
3.1 Participation	
3.2 Sélections régionales pour les championnats de France	
4. RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE FRANCE	10
4.1 Participation	
4.2 Règlement des têtes de série pour les seniors	
5. RÈGLEMENT DES RENCONTRES NATIONALES VÉTÉRANS	11
5.1 Participation	
6. RÈGLEMENT TOURNOI NATIONAL RANKING.....	12
6.1 Participation	
ANNEXES	13
Modèles de tableaux d'appariement	
Demande de surclassement	
Certificat médical pour les vétérans	
Demande de hors quota	
Attestation sur l'honneur	

1. RÈGLES D'ARBITRAGE – CATÉGORIES D'ÂGE ET DE POIDS

	NAISSANCE	CATÉGORIE DE POIDS	APPAR.	STYLE	TEMPS
U7	+ 3 ans	Mixte*	Pas de catégorie Pas de compétition		Jeux de Lutte (cf. programme FFL « Jeux de lutte 4/6 ans »)
U9	2011/2012	Mixte*	Poule de 4 maxi en fonction des poids de corps	Tournoi nordique dans la poule	Lutte Jeunes 2 mn sans arrêt du chrono
U11	2009/2010				
U13	2007 2008	Non mixte	Poule de 4 maxi en fonction des poids de corps	Tournoi nordique dans poule	Lutte Jeunes 3 mn sans arrêt du chrono
U15	2005 2006	Fém.	33 (+29) - 36 - 39 42 - 46 - 50 - 54 58 - 62 - 66 kg	Tableau à double élimination ou tournoi nordique (- de 5 lutteurs)	UWW Lutte Féminine Lutte Libre Lutte Gréco (adaptation FFL en minime cadet gréco)
		Libre Gréco	38 (+34) - 41 - 44 48 - 52 - 57 - 62 68 - 75 - 85 kg		
U17	2003 2004	Fém.	40 (+36) - 43 - 46 49 - 53 - 57 - 61 65 - 69 - 73 kg		
		Libre Gréco	45 (+41) - 48 - 51 - 55 60 - 65 - 71 - 80 - 92 110 kg		
U20	2000 2001 2002	Fém.	50* - 53* - 55 - 57* - 59 62* - 65 - 68* - 72 76* kg (*cat. olympique)		
U23	1997 1998 1999 2000 2001		Libre		
SENIOR	1984 à 1999		Gréco	55 - 60* - 63 - 67* - 72 77* - 82 - 87* - 97* 130* kg (* cat. olympique)	
VÉTÉRAN	A : 1979 à 83 B : 1974 à 78 C : 1964 à 73 D : 1954 à 63	Fém.	55 - 63 - 72 kg	2 x 2 mn 30 " pause	
		Libre Gréco	63 - 69 - 76 85 - 97 - 130 kg		

U20 peuvent lutter en U23 et seniors sans condition de surclassement.

Vétérans A et B sont autorisés à participer aux compétitions seniors avec les conditions médicales précisées dans l'annexe 3.

* Mixte : fille et garçon peuvent lutter l'un contre l'autre.

U20, U23 et senior : uniquement catégories olympiques en compétitions officielles FFLDA

2. RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES COMPÉTITIONS

Le terme compétition « officielle » FFLDA désigne les compétitions nationales FFLDA inscrites au calendrier fédéral ainsi que toutes les phases qualificatives au niveau départemental ou régional.

2.1 ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES

2.1.1 LICENCE

La licence FFLDA est obligatoire pour participer à toutes les compétitions FFLDA.

La licence dans un « club AS » permet la compétition uniquement au niveau régional.

L'inscription aux compétitions officielles par intranet ne sera possible que si la photo du licencié aura été téléchargée sur intranet.

2.1.2 MAITRISES

L'inscription des lutteurs n'est possible que si un niveau minimum de maîtrise conformément au règlement national des maîtrises figure sur intranet.

2.2 DÉROULEMENT DES COMPÉTITIONS

2.2.1 MÉDICAL

La présence d'un médecin **et** de secouristes est obligatoire lors des compétitions nationales officielles. Pour toutes les autres compétitions la présence d'un médecin **ou** de secouristes est obligatoire. Un médecin doit être présent lors de la pesée afin d'effectuer, à la demande du corps arbitral ou du responsable de la compétition, un contrôle visuel cutané pour certains lutteurs.

2.2.1 PESÉE

L'organisation et le déroulement de la pesée sont sous la responsabilité des arbitres.

Chaque lutteur devra présenter sa licence avec photo (format papier ou numérique) lors de la pesée. En cas de non présentation ou l'absence de photo, il sera demandé une pièce d'identité (ou copie) avec photo et une vérification sur la base de données intranet FFLDA pourra être effectuée avant la fin de la pesée par le responsable de compétition.

La pesée s'effectue en tenue de lutte officielle sans chaussure et avec ongles coupés.

Le poids à la pesée détermine une catégorie de poids unique (cf. page 3).

Une catégorie de poids se caractérise par un poids de corps minimum et maximum.

Exemple : catégorie 57 kg U17 Lutte féminine = + 53 kg (cat. inférieur) à 57 kg

2.2.2 RÈGLES D'ARBITRAGE

- **U7** : pas de compétition mais uniquement des « Jeux de lutte »
- **U9, U11, U13** : règlement « Lutte Jeunes » Les filles luttent avec les garçons en U9 et U11.
- **U15, U17, U20, U23, Senior, Vétérans** : règlement UWW.

2.2.3 TIRAGE AU SORT - NUMÉRO D'APPARIEMENT

Le numéro de tirage au sort est celui tiré au sort par le lutteur lors de la pesée ou par la FFLDA si le tirage au sort se déroule avant la pesée.

Les numéros tirés au sort sont reclassés du plus petit au plus grand. Au plus petit numéro tiré au sort est attribué le n° d'appariement N°1, puis le n° d'appariement N°2 etc.

2.2.4 APPARIEMENT U9, U11, U13

Poule de 4 maximum selon les poids de corps les plus proches et en évitant les écarts de poids trop importants (mixité U9 et U11).

Le N° d'appariement dans chaque poule (N°1 à N°4) est déterminé selon le poids de corps. Le lutteur le plus léger se voit attribué le N°1 etc. En cas de poids identique, on prend en référence l'ordre alphabétique des noms.

Utilisation de la formule du tournoi nordique (cf. annexe) dans laquelle tous les lutteurs de la poule se rencontrent.

Selon le résultat du combat, les lutteurs obtiennent les points de classement suivants :

- **Victoire du combat** : 2 points de classement
 - **Match nul** : 1 point de classement
 - **Défaite** : 0 point de classement
-
- Le lutteur qui possède le plus de points de classement est classé avant l'autre.
 - En cas d'égalité de points de classement entre 2 lutteurs, le résultat de leur combat détermine le lutteur classé avant l'autre. S'ils ont fait match nul, ils sont classés ex-æquo.
 - En cas d'égalité de point de classement entre plus de 2 lutteurs, ils sont classés ex-æquo.

2.2.5 APPARIEMENT U15, U17, U20, U23, SENIOR, VÉTÉRAN

2.2.5.1 TOURNOI NORDIQUE (cf. modèles de tableau en annexe)

Dans une catégorie de poids avec moins de 5 participants, il faut utiliser le tournoi nordique dans lequel tous les lutteurs se rencontrent. Le classement final est établi selon les critères suivants :

- **Le plus grand nombre de victoires.**
- **En cas d'égalité de victoires entre 2 lutteurs**, le mieux classé sera celui qui aura battu l'autre.
- **En cas d'égalité de victoires entre plus de 2 lutteurs**, le classement sera établi en fonction des critères hiérarchiques suivants :
 - Le plus de points de classement
 - Le plus de victoire par tombé
 - Le plus de victoires par supériorité technique
 - Le plus de points techniques marqués
 - Le moins de points techniques donnés
 - Le plus léger (lors de la pesée avant la compétition)

Exemple	Vict	Pt clt	VT	Classement	
Lutteur A	3	12	0	1 ^{er} (car possède le plus de victoires)	
Lutteur B	1	5	0	3 lutteurs avec le même nombre de victoires	
Lutteur C	1	4	1		2 lutteurs avec le même nb de pt clt
Lutteur D	1	4	0		

2.2.5.2 TABLEAU D'APPARIEMENT A DOUBLE ÉLIMINATION (cf. annexe)

Dans une catégorie de poids avec plus de 4 participants, il faut utiliser un tableau d'appariement à double élimination avec un tableau des gagnants et un tableau des repêchages. Le nombre de participants détermine le tableau à utiliser (8, 16, 32, etc.).

Tour de qualification

Le 1^{er} tour correspond au tour de qualification dans lequel, selon le nombre de participants, il peut y avoir des lutteurs exempts.

Tableau des gagnants

Chaque lutteur vainqueur ou exempt au tour de qualification passe dans le « *tableau des gagnants* ».

Tableau des repêchages

- Chaque lutteur perdant passe dans le tableau des repêchages.
- Le dernier tour de repêchage correspond à la place de 3^e/5^e ou 3^e/4^e.
- Les exempts en repêchage sont qualifiés pour le tour de repêchage suivant.
- Un lutteur qui perd lors des repêchages est éliminé de la compétition.
- Les lutteurs perdants lors du même tour de repêchage sont classés ex-æquo (3^e, 5^e, 7^e, 9^e, 13^e, 17^e, 25^e etc.).
- Le combat pour la 3^e - 4^e place doit obligatoirement se réaliser dans une catégorie avec 5 lutteurs.
- Selon le règlement de certaines compétitions des combats de classement entre les 3^e et les 5^e pourront être organisés.
- Si les lutteurs se sont déjà rencontrés, le combat doit se réaliser à nouveau.

2.2.6 CLASSEMENTS PAR ÉQUIPES LORS DES COMPÉTITIONS INDIVIDUELLES

Classements obtenus en additionnant les points attribués à chaque lutteur :

- Tournois nationaux ranking

1^{er} : 100 points - 2^{ème} : 70 points - 3^{ème} : 50 points
4^{ème} : 40 points - 5^{ème} : 30 points - Au delà de 5^{ème} : 10 points

- Championnats de France

1^{er} : 150 points - 2^{ème} : 100 points - 3^{ème} : 70 points
4^{ème} : 60 points - 5^{ème} : 50 points - Au-delà de 5^{ème} : 20 points

En cas de disqualification, le lutteur n'est pas classé et les autres lutteurs conservent leur classement.

2.2.7 STATUT DU LUTTEUR

- **Tenue**

- Sur le tapis : tenue règlementaire au regard du règlement UWW et au regard du règlement lutte Jeunes.
Tout lutteur avec un appareil dentaire doit se présenter avec un protège-dents.
- Sur le podium : aucun signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance religieuse.

- **Comportement**

- Dans l'espace de compétition (tapis et abords), tout lutteur doit être respectueux du corps d'arbitrage, ne pas parler durant le match, faire preuve de fair-play, ne montrer aucun geste de colère, saluer l'arbitre, son adversaire et l'entraîneur adverse.
- A l'extérieur de l'espace de compétition, tout lutteur doit respecter les installations sportives, les personnes évoluant dans l'espace de compétition et en dehors, le règlement intérieur de l'installation sportive.
- Toute pratique religieuse dans les installations sportives n'est pas autorisée.

2.2.8 STATUT DE L'ENTRAÎNEUR

En « *Lutte Jeunes* » l'entraîneur ne doit pas entrer dans l'espace de compétition (tapis et abords).

En lutte olympique 1 seul entraîneur est autorisé à entrer dans l'espace de compétition (tapis et abords).

- **Tenue**

Tout entraîneur entrant dans l'espace de compétition doit se présenter en survêtement et chaussures de sport sans signes ou tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse ou politique.

Dans le cas contraire il n'aura pas accès à l'espace de compétition.

Il doit être en possession d'une serviette afin d'essuyer le lutteur pendant la pause.

- **Licence - Diplôme**

Toute personne remplissant la fonction d'entraîneur au bord du tapis, doit être licencié FFLDA et posséder un diplôme fédéral ou diplôme d'état recensé dans l'intranet fédéral.

Afin d'accéder à l'espace de compétition, il doit être en mesure de présenter sa licence avec photo mentionnant son statut d'entraîneur FFLDA.

- **Comportement**

- Dans l'espace de compétition (tapis et abords), tout entraîneur doit rester assis pendant le combat, être respectueux du corps d'arbitrage, du lutteur et de l'entraîneur adverse.
Des cartons jaunes et rouges peuvent être délivrés par le corps d'arbitrage pour sanctionner des entraîneurs (cf. règlement intérieur et disciplinaire, note règlementaire).
- A l'extérieur de l'espace de compétition, tout entraîneur doit être garant des lutteurs dont il a la charge, être respectueux des personnes évoluant dans l'espace de compétition et en dehors, respecter le règlement intérieur de l'installation sportive.

2.2.9 COMMISSION DE DISCIPLINE D'URGENCE (CDU)

Lors des compétitions officielles nationales, une commission de discipline d'urgence FFLDA peut se réunir dès qu'un acte d'incivilité se produit. Cette commission est habilitée à prendre des mesures immédiatement applicables (cf. règlement intérieur, disciplinaire et note réglementaire).

2.3 PARTICIPATION

2.3.1 NATIONALITÉ

A partir de U17 les lutteurs de nationalité étrangère doivent avoir été licenciés FFLDA pendant 3 saisons, saison en cours comprise, pour participer aux compétitions officielles FFL (régionaux, championnats de France). Les saisons de licence FFLDA pendant lesquelles les lutteurs étrangers ont bénéficié d'un transfert international UWW de club à club ne sont pas comptabilisées.

2.3.2 NOMBRE DE PARTICIPATIONS

Un lutteur ne peut pas participer à deux championnats de France qui se déroulent lors d'une même journée (cf. note administrative FFLDA N°9 validée au CA du 08/12/2019).

2.3.3 SURCLASSEMENT DE CATÉGORIE D'ÂGE

- **U20**

Les lutteurs U20 peuvent lutter en U23 et senior sans condition de surclassement.

- **U13 – U15 – U17**

Le surclassement est valable 6 mois et est réservé aux 2^{ème} année U13, 2^{ème} année U15 et 2^{ème} année U17.

La demande doit être réalisée par un cadre technique FFLDA en utilisant obligatoirement le formulaire en annexe qui précise :

- surclassement des U13 pas autorisé en lutte gréco-romaine,
- surclassement autorisé qu'après accord de la FFLDA,
- certificat médical réalisé par un médecin qualifié en médecine du sport,
- autorisation parentale nécessaire.

3. RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

Pour les mêmes catégories d'âge, un championnat régional ne doit pas être organisé aux mêmes dates qu'une compétition nationale (individuelle ou par équipes inscrite au calendrier fédéral).

Les résultats des championnats régionaux, dans lesquels figurent le nom, prénom, classement de tous les lutteurs participants, doivent obligatoirement être mis en ligne sur intranet par le comité régional.

3.1 PARTICIPATION

- **Engagement**

Les clubs du comité régional inscrivent les lutteurs par intranet FFLDA dans les délais fixés par le comité régional.

L'inscription par intranet ne sera possible que si la photo du licencié licence aura été téléchargée sur intranet.

- **Licence**

La licence doit être présentée à la pesée (format papier ou numérique).

A défaut de licence ou de photo sur la licence ou de pièce d'identité une attestation sur l'honneur doit être rédigée (*cf. annexe*).

- **Niveau de maîtrise**

Un niveau minimum de maîtrise figurant sur intranet est exigé conformément au règlement national des maîtrises.

- **Style**

Lutte libre, lutte gréco-romaine, lutte féminine, lutte jeunes.

- **Catégories d'âge**

U9, U11, U13, U15, U17, U20, seniors.

- **Catégories de poids**

Fédérales (*cf. page 3*) sans tolérance.

- **Nationalité**

A partir de U17 les licenciés FFLDA de nationalité étrangère peuvent participer aux championnats régionaux après avoir été licenciés FFLDA pendant 3 saisons, saison en cours comprise.

3.2 SÉLECTIONS RÉGIONALES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE

Les lutteurs sont qualifiés par le responsable technique de l'ETR sous la responsabilité du président du comité régional.

Un licencié dans un « club AS » ne peut pas participer aux compétitions nationales.

3.2.1 LUTTE FÉMININE

Le nombre de qualifiées par comité régional n'est pas limité (pas de quota).

3.2.2 LUTTE LIBRE ET GRÉCO-ROMAINE

- Un nombre total de qualifiés par style et catégorie d'âge est attribué par la FFLDA à chaque comité régional selon des critères de participation aux championnats régionaux.
- Le comité régional peut choisir comme il le souhaite le nombre de lutteurs qualifiés par catégorie de poids dans le respect du nombre total de qualifiés attribués par la FFLDA.
- Le nombre total de qualifiés par style et catégorie d'âge correspond à la somme des quotas par catégorie de poids définie dans le tableau ci-dessous :

U15, U17, U20, SENIOR

Nombre de lutteurs <u>participants</u> par catégorie de poids	1 à 3	4 à 6	7 à 9	Plus de 9
Quotas	1	2	3	4

3.2.3 QUALIFIÉS HORS QUOTAS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

- Sélectionnés en équipe de France au moment du championnat régional (*cf. annexe à transmettre à la FFLDA*).
- Licenciés dans les DOM TOM et absents au championnat régional en raison de l'inscription en pôle France en métropole (*cf. annexe à transmettre à la FFLDA*).
- Pour les championnats de France seniors, il faut avoir réalisé l'une des performances suivantes :
 - Classés dans les 2 premiers au championnat de France senior de la saison précédente.
 - Classés dans les 8 premiers aux Jeux olympiques 2016 ou aux championnats du monde seniors en 2019.
 - Médaillés aux championnats du monde U23 en 2019.
 - Médaillés aux championnats d'Europe seniors ou U23 en 2019.
- Le DTN se réserve le droit de qualifier hors quotas certains sportifs à titre exceptionnel et sur demande argumentée du cadre technique régional ou national adressée par mail à la FFLDA (*cf. annexe à transmettre à la FFLDA*),

Les lutteurs qualifiés hors quotas s'ajoutent aux sélections régionales.

4. RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE FRANCE

4.1 PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

- **Engagement** : les comités régionaux inscrivent les lutteurs (y compris les hors quotas) et les arbitres par intranet dans les délais fixés par la FFLDA.
L'inscription des lutteurs par intranet ne sera possible que si la photo du licencié a été téléchargée sur intranet.
Le montant des frais d'engagement par lutteurs inscrits (remplaçants non compris) prélevés par le système intranet aux comités régionaux est le suivant :
 - **U15, U17, U20 : 15 €**
 - **Senior : 20 €**
- **Catégories d'âge** : U15, U17, U20, seniors.
Catégories de poids : fédérales (cf. page 3) sans tolérance.
- **Licence**
La licence doit être présentée à la pesée (format papier ou numérique). A défaut de licence ou de photo sur la licence ou de pièce d'identité une attestation sur l'honneur doit être rédigée (cf. annexe).
- **Niveau de maîtrise**
Un niveau minimum de maîtrise figurant sur intranet est exigé conformément au règlement national des maîtrises.
- **Nationalité** : à partir de U17 les licenciés FFLDA de nationalité étrangère peuvent participer aux championnats de France après avoir été licenciés FFLDA pendant 3 saisons, saison en cours comprise (saisons en transfert international UWW club à club non comptabilisées).

4.2 TÊTES DE SÉRIE POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIORS

Les têtes de séries (1 à 4 au maximum) par catégorie de poids sont établies par le DTN à partir des résultats sportifs obtenus.

Le nombre de têtes de séries par catégories de poids permet d'attribuer aux têtes de série des numéros d'appariement dans le tableau d'appariement de la manière suivante :

	Tête série N°1	Tête série N°2	Tête série N°3	Tête série N°4
Tableau 64	N° appar. 32	N° appar. 31	N° appar. 29	N° appar. 30
Tableau 32	N° appar. 16	N° appar. 15	N° appar. 13	N° appar. 14
Tableau 16	N° appar. 08	N° appar. 07	N° appar. 05	N° appar. 06
Tableau 8	N° appar. 04	N° appar. 03	N° appar. 01	N° appar. 02
Nordique	N° attribués afin que les têtes de série se rencontrent lors du dernier tour			

En cas d'absence d'une tête de série la tête de série suivante prend sa place.

5. RÈGLEMENT DE LA COUPE DE FRANCE VÉTÉRANS

5.1 PARTICIPATION

La coupe de France vétérans est ouverte à tous les licenciés FFLDA vétérans sans conditions de qualification.

- **Style**

Lutte libre, lutte gréco-romaine, lutte féminine.

- **Engagement**

Les comités régionaux inscrivent les lutteurs dans chacun des styles par intranet dans les délais fixés par la FFLDA. L'inscription intranet ne sera possible que si la photo du licencié aura été téléchargée sur intranet.

Des frais d'engagement de **20 €** par lutteurs inscrits (remplaçants non compris) sont prélevés automatiquement par le système intranet aux comités régionaux. .

- **Niveau de maîtrise**

Un niveau minimum de maîtrise figurant sur intranet est exigé conformément au règlement national des maîtrises.

- **Divisions d'âge – Dates de naissance**

- Division A : 1979 à 1983
- Division B : 1974 à 1978
- Division C : 1964 à 1973
- Division D : 1954 à 1963

- **Conditions médicales** : les vétérans D et C doivent présenter le certificat médical à la pesée, dûment complété (cf. annexe).

- **Licence**

La licence avec photo doit être présentée à la pesée (format papier ou numérique). En cas de non présentation, il sera demandé une pièce d'identité (ou copie).

A défaut de licence ou de photo sur la licence ou de pièce d'identité une attestation sur l'honneur doit être rédigée (cf. annexe).

- **Catégories de poids**

- Lutte libre et gréco-romaine : 63 kg – 69 kg – 76 kg – 85 kg – 97 kg – 130 kg
- Lutte féminine : 55 kg - 63 kg - 72 kg

- **Nationalité**

Les licenciés FFLDA de nationalité étrangère peuvent participer sans condition.

5.2 ARBITRAGE

Les combats se déroulent avec un corps d'arbitrage complet.

6. RÈGLEMENT TOURNOIS NATIONAUX RANKING (TNR)

6.1 PARTICIPATION

- **Engagement**

Les clubs inscrivent les lutteurs par intranet dans les délais fixés par la FFLDA.

L'inscription des lutteurs par intranet ne sera possible que si la photo du licencié aura été téléchargée sur intranet.

Des frais d'engagement de **15 €** pour les TNR U15, U17, U20, U23 et **20 €** pour les TNR seniors par lutteur inscrit (remplaçant non compris) sont prélevés automatiquement par le système intranet aux clubs.

- **Nationalité**

A partir de U17 les licenciés FFLDA de nationalité étrangère peuvent participer après avoir été licenciés FFLDA pendant 3 saisons, saison en cours comprise (saisons en transfert international UWW club à club non comptabilisées).

- **Catégories d'âge**

U15, U17, U20, U23, Senior.

- **Style**

Lutte féminine, lutte libre et lutte gréco-romaine.

- **Catégories de poids**

Officielles FFL – Catégories de poids olympiques en U20, U23 et senior
Aucune tolérance de poids

- **Niveau de maîtrise**

Niveau minimum « *Orange* » pour les licenciés FFLDA.

- **Licence**

La licence doit être présentée à la pesée (format papier ou numérique).

A défaut de licence ou de photo sur la licence ou de pièce d'identité une attestation sur l'honneur doit être rédigée (cf. *annexe*).

MODÈLES D'APPARIEMENT FFLDA (U15 A VÉTÉRANS)

2 A 4 LUTTEURS - TOURNOI NORDIQUE

N°		CLASSEMENT Vict Pt Clk VT VS Pt T.						
1	DUPONT	1e	CARIAT	3	9			
2	DURAND	2e	MARTIN	2	6			
3	MARTIN	3e	DUPOND	1	4			
4	CARIAT	4e	DURANT	0	2			

3 lutteurs

Tour 1 : 1-2, Tour 2 : 3-1, Tour 3 : 2-3

4 lutteurs

Tour 1 : 1-2 3-4, Tour 2 : 1-3 4-4

Tour 3 : 1-4 2-3

TOUR 1				Vict.	Pt Clk	Pt T.
1	DUPONT	1	4			
2	DURAND	-	1			

TOUR 1				Vict.	Pt Clk	Pt T.
3	MARTIN	-	0			
4	CARIAT	1	3			

TOUR 2				Vict.	Pt Clk	Pt T.
1	DUPONT	-	0			
3	MARTIN	1	3			

TOUR 2				Vict.	Pt Clk	Pt T.
2	DURAND	-	0			
4	CARIAT	1	3			

TOUR 3				Vict.	Pt Clk	Pt T.
1	DUPOND	-	0			
4	CARIAT	1	3			

TOUR 3				Vict.	Pt Clk	Pt T.
2	DURAND	-	1			
3	MARTIN	1	3			

Celui qui a le + de victoire est classé 1^o

En cas d'égalité de victoires entre 2 lutteurs, le mieux classé sera celui qui aura battu l'autre.

En cas d'égalité de victoires entre plus de 2 lutteurs, le classement sera établi en fonction des critères hiérarchiques suivants :

- Le plus de points de classement
- Le plus de victoire par tombé
- Le plus de victoires par sup. techn.
- Le plus de pts techniques marqués
- Le moins de pts techniques donnés
- Le plus léger (lors de la pesée)

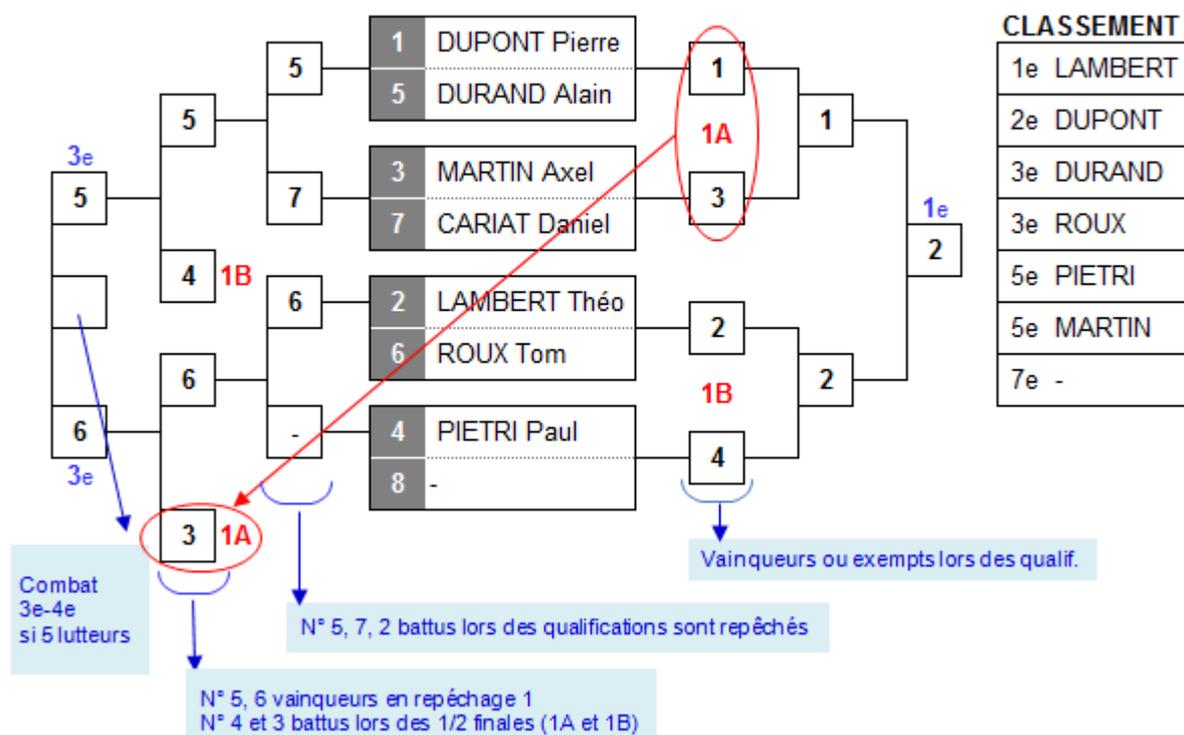
5 A 8 LUTTEURS - TABLEAU À DOUBLE ÉLIMINATION

REPECHAGES

3e-5e Rep1

TABLEAU GAGNANTS

1/2 F 1e-2e

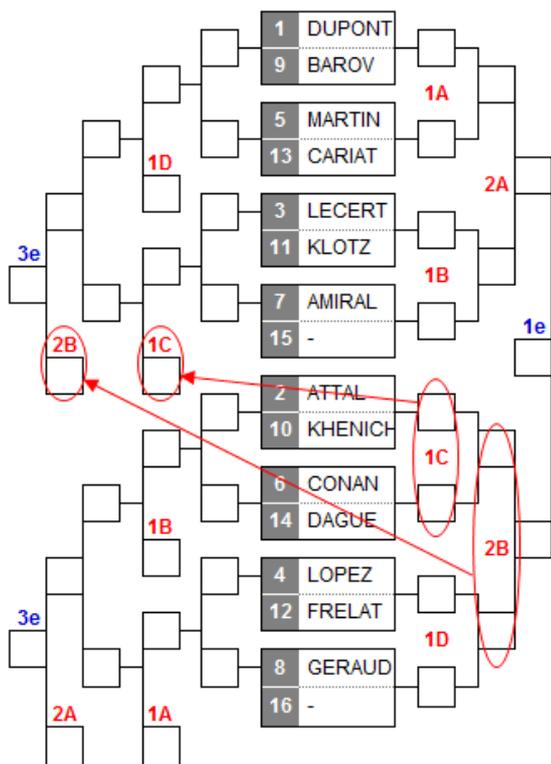


MODÈLES D'APPARIEMENT FFLDA (U15 A VÉTÉRANS)

TABLEAU À DOUBLE ÉLIMINATION

9 A 16 LUTTEURS

REPECHAGES TAB. GAGNANTS
 3e5e R3 R2 R1 QUALIF. 1/4 1/2 1e2e



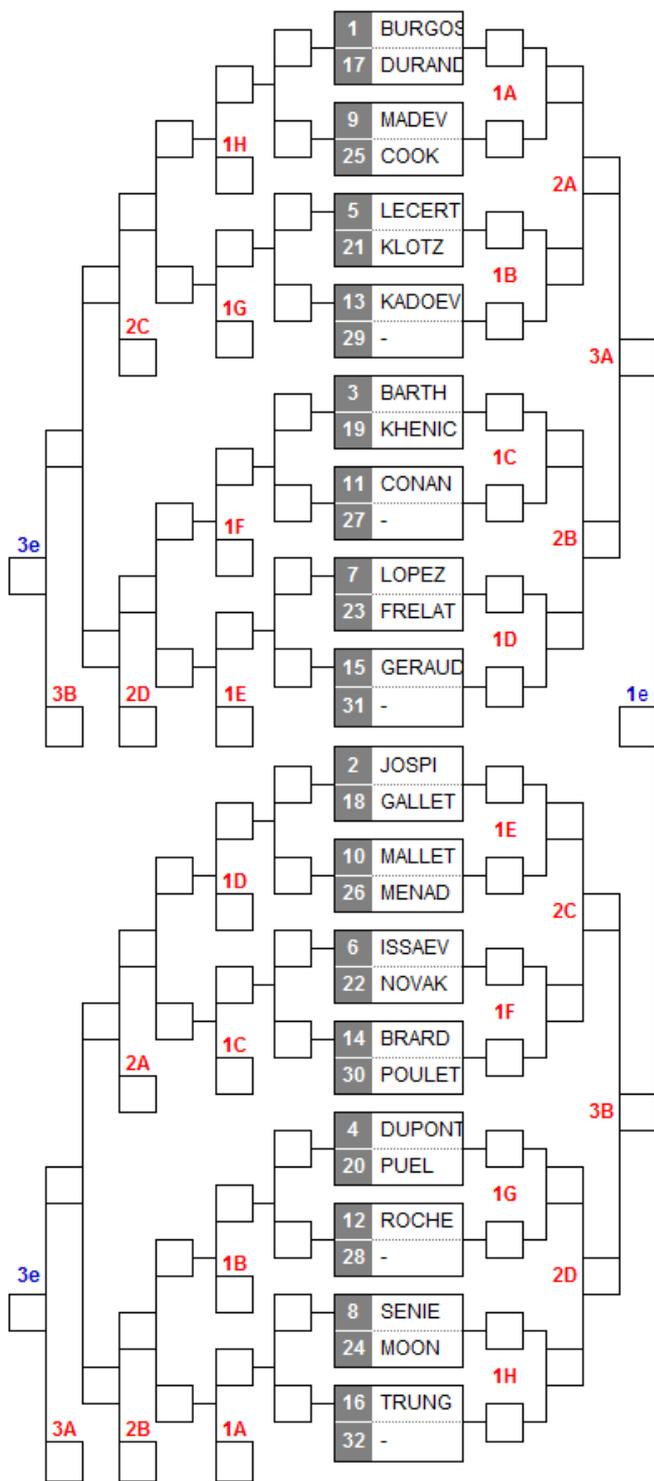
CLASSEMENT
 Perdants Repêchage1 classés 13e ex-aequo
 Perdants Repêchage2 classés 9e ex-aequo
 Perdants Repêchage3 classés 7e ex-aequo

CLASSEMENT
 Perdants Repêchage1 classés 25e ex-aequo
 Perdants Repêchage2 classés 17e ex-aequo
 Perdants Repêchage3 classés 13e ex-aequo
 Perdants Repêchage4 classés 9e ex-aequo
 Perdants Repêchage5 classés 7e ex-aequo

TABLEAU À DOUBLE ÉLIMINATION

17 A 32 LUTTEURS

REPECHAGES TAB. GAGNANTS
 3e5e R5 R4 R3 R2 R1 QUALIF. 1/8 1/4 1/2 1e2e



TOURNOI NORDIQUE

Feuille de pointage, U9, U11, U13

Annexe 1c

CATÉGORIE D'ÂGE

POULE

*POINT DE CLASSEMENT : 2 points = victoire - 1 point = match nul - 0 point = défaite

CRITÈRES CLASSEMENT : celui qui a le plus de point de classement est classé avant l'autre.

Si égalité de point de classement entre 2 lutteurs, leur combat entre eux définit celui classé avant l'autre.

Si égalité de point de classement entre plus de 2 lutteurs, ils sont classés ex-aequo.

CLT*	N°	NOM Prénom club	POINT CLASSEMENT*				Poids
			Tour 1	Tour 2	Tour 3	Total	
	N°1						
	N°2						
	N°3						
	N°4						

3 lutteurs => Tour 1 : 1-2 / Tour 2 : 3-1 / Tour 3 : 2-3

4 lutteurs => Tour 1 : 1-2, 3-4 / Tour 2 : 1-3, 2-4 / Tour 3 : 1-4, 2-3

T
O
U
R

1

LUTTEUR ROUGE				LUTTEUR BLEU			
N°	Nom Prénom Club	Pt	Clt*	N°	Nom Prénom Club	Pt	Clt*
Pt technique		Total		Pt technique		Total	
N°	Nom Prénom Club	Pt	Clt*	N°	Nom Prénom Club	Pt	Clt*
Pt technique		Total		Pt technique		Total	

T
O
U
R

2

LUTTEUR ROUGE				LUTTEUR BLEU			
N°	Nom Prénom Club	Pt	Clt*	N°	Nom Prénom Club	Pt	Clt*
Pt technique		Total		Pt technique		Total	
N°	Nom Prénom Club	Pt	Clt*	N°	Nom Prénom Club	Pt	Clt*
Pt technique		Total		Pt technique		Total	

T
O
U
R

3

LUTTEUR ROUGE				LUTTEUR BLEU			
N°	Nom Prénom Club	Pt	Clt*	N°	Nom Prénom Club	Pt	Clt*
Pt technique		Total		Pt technique		Total	
N°	Nom Prénom Club	Pt	Clt*	N°	Nom Prénom Club	Pt	Clt*
Pt technique		Total		Pt technique		Total	



DEMANDE DE SURCLASSEMENT

Destiné aux U13 2^e année, U15 2^e année, U17 2^e année

Surclassement valable pendant 6 mois pour les compétitions individuelles

A transmettre par courriel à la FFLDA (ffl@fflutte.org) avant la date de la compétition

Une autorisation FFLDA sera transmise par mail au cadre technique

DEMANDE DU CADRE TECHNIQUE RÉGIONAL OU NATIONAL* (référént ou cadre d'état)

*Seul un cadre technique national pourra demander un surclassement quand la catégorie d'âge réel du lutteur figure au programme d'une compétition (exemple : surclassement en cadet pour compétition destinée aux minimes et cadets)

Je soussigné (NOM Prénom)
demande un surclassement de pratique de la lutte en compétition en faveur de :

NOM / Prénom né(e) le : Licence N° :

Sexe : Masculin Féminin

Club :

Dans la catégorie (cocher la case) : U15* (lutte libre uniquement) U17 U20

Performance réalisée justifiant la demande :

Fait à : le : Signature :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (NOM Prénom) **en qualité de** (père, mère, tuteur) :

autorise : (NOM Prénom)
à être surclassé afin qu'il puisse pratiquer la lutte en compétition dans la catégorie d'âge
immédiatement supérieure.

Fait à : le : Signature :

CERTIFICAT MÉDICAL

Je soussigné Docteur (NOM Prénom)
Qualifié en **médecine du sport**, certifie avoir examiné

NOM/ Prénom et autorise son surclassement afin qu'il puisse
pratiquer dans une compétition de lutte dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure.

Fait à :, le : Tel :

Signature et cachet professionnel
avec qualification en médecine du sport lisible :

**CERTIFICAT MÉDICAL VÉTÉRAN**

Ce certificat est indispensable pour participer aux compétitions de lutte pour les licenciés de la catégorie d'âge **vétérans** (nés de 1954 à 1983) et devra être présenté à la pesée.

Ce certificat est valable pour la saison en cours.

Je soussigné Docteur (NOM Prénom)
Qualifié en **médecine du sport**, certifie avoir examiné

NOM Prénom

Cocher une des 3 cases suivantes :

NÉ(E) EN 1979 A 1983 « VÉTÉRAN A »

Certifie avoir consulté le résultat des éventuels examens complémentaires, que j'ai préconisé, suivants :

NÉ(E) EN 1974 A 1978 « VÉTÉRAN B »

Certifie avoir consulté l'avis cardiologique de moins d'un an avec l'évaluation coronarienne de moins de 2 ans.

Une dérogation médicale spécifique au vétérans B pour lutter dans les compétitions seniors est nécessaire et doit être délivrée par le médecin fédéral (cf. bas de page)

NÉ(E) EN 1954 A 1973 « VÉTÉRAN C » ET « VÉTÉRAN D »

Certifie avoir consulté l'avis cardiologique de moins d'1 an avec l'évaluation coronarienne de moins de 2 ans.

Atteste que cette personne ne présente pas de contre indication a la pratique de la lutte en compétition.

Fait à :, le : Tel :

Signature et cachet professionnel avec qualification en médecine du sport lisible

VÉTÉRAN B - DÉROGATION MÉDICALE - COMPÉTITION SENIOR

Seul le médecin fédéral est habilité à valider une demande de dérogation médicale afin que les licenciés vétérans B puissent lutter dans les compétitions seniors.

Je soussigné médecin fédéral (NOM Prénom)

Certifie avoir consulté l'avis cardiologique de moins d'un an avec l'évaluation coronarienne de moins de 2 ans.

Certifie avoir consulté le résultat des éventuels examens complémentaires, que j'ai demandés, suivants :

Atteste que le licencié vétérans B (NOM Prénom) ne présente pas de contre indication à la pratique de la lutte en compétition senior.

Fait à :, le :

Signature et cachet professionnel



DEMANDE DE HORS QUOTA

La demande doit être réalisée par un cadre technique régional ou national
(après concertation avec le cadre technique régional) et envoyer par courriel à la FFLDA
(ffl@fflutte.org) avec copie au club et président régional.
Une réponse FFLDA sera envoyée par mail au cadre technique qui a réalisé la demande

Je soussigné

NOM et prénom du cadre technique régional ou national

demande une place « HORS QUOTA » en faveur de :

NOM / Prénom Né(e) le :

Licence N° : Club :

Pour la compétition dans laquelle je souhaite qu'il soit qualifié (demande valable pour 1 seule compétition) :

Nature Age & style : Poids :

Date et lieu de la compétition :

Arguments justifiant la demande :

.....
.....
.....

Fait à : le :/...../..... Signature :

VALIDATION DU DTN

Fait à : le : Signature, cachet FFLDA :



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Toute fausse déclaration sera sanctionnée par la FFLDA
Attestation à récupérer par le responsable de l'arbitrage

Cochez la ou les cases correspondante(s) à cette attestation

- Absence de licence ou de photo sur la licence** (format papier ou numérique) lors de la pesée.
- Absence de pièce d'identité** lors de la pesée.
En cas de demande de la FFLDA, un document officiel attestant de sa nationalité (carte identité, passeport, décret de naturalisation...) devra parvenir à la FFLDA faute de quoi ce lutteur sera déclassé.

Je soussigné : _____
en qualité de président de club (ou son représentant) ou cadre technique

Courriel : _____ Tel : _____

En ce qui concerne le lutteur suivant :

NOM Prénom _____

Licencié au club de _____

Pesé pour la compétition _____

Dans la catégorie d'âge _____ et catégorie de poids _____

Je déclare sur l'honneur que ce lutteur correspond au lutteur qui s'est pesé et qu'il est de nationalité : française étrangère (cochez une case)

Fait à _____

Le _____

Fait pour servir et valoir ce que de droit.
Signature